

Les formations de l'ICH en bref



La vocation de l'ICH est de dispenser aux actuels ou futurs professionnels de l'immobilier des formations appliquées en droit et en économie de l'immobilier.

On peut venir à l'ICH **dans le seul but d'acquérir des connaissances immobilières.**

On peut aussi le faire **dans la perspective d'obtention d'un diplôme.**

Se former à l'ICH sans visée diplômante

Il est possible de se former à l'ICH dans le seul but, et **en fonction de ses besoins ou projets professionnels, d'accéder à des compétences nouvelles** ou encore **de parfaire ou d'actualiser ses compétences immobilières actuelles.**

• Les unités d'enseignement (UE) de l'ICH

L'ICH propose **25 unités d'enseignement (UE)**, couvrant tous les champs de la connaissance juridique et économique immobilière.

Les élèves inscrits à des UE de l'ICH sans visée diplômante ont – comme ceux qui préparent le diplôme de l'ICH ou le CEJI (voir ci-dessous) – la **possibilité de les faire valider par un examen** et obtenir une attestation de réussite.

Les UE de l'ICH valent, dans le système européen de comparaison des certifications (*European credits transfert system, ECTS*), **8 ou 6 ou 3 crédits européens** et comptent au minimum 65, 50 ou 24 heures d'enseignement.

Attention -Certaines UE ne sont pas dispensées dans tous les **centres d'enseignement du réseau ICH.**

• Les stages de formation continue de l'ICH

La plupart des centres d'enseignement de l'ICH proposent, outre les UE, des stages de formation continue de durée variable (une demi-journée, une journée ou plusieurs journées) portant sur des thématiques immobilières spécifiques et s'adressant à des publics ciblés.

Se former à l'ICH en vue de l'obtention d'un diplôme

Deux diplômes peuvent être préparés à l'ICH:

• Le master de droit de l'immobilier de l'ICH

À rentrée universitaire 2017-2018, s'est ouvert à l'ICH-Paris le **master Droit de l'immobilier de l'ICH**, spécialité *Montage d'opérations immobilières*.

• Le diplôme de l'ICH



La plupart des élèves de l'ICH visent l'obtention du **diplôme de l'ICH**, enregistré comme titre de niveau II (niveau bac + 3/4) au Registre national des certifications professionnelles (RNCP), et **jouissant d'une forte notoriété dans le milieu professionnel de l'immobilier**. Il est accrédité par la **Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS)** et permet à ses titulaires d'intégrer cette institution prestigieuse.

Le diplôme de l'ICH est décliné en **trois parcours de formation**: *Gestionnaire immobilier*, *Responsable de programme immobilier* ou *Évaluateur immobilier*.

Il confère **80 crédits européens**.

Pour l'obtenir, l'élève doit:

valider – par la réussite aux examens ou par la **validation des acquis** – des **UE obligatoires** conférant 52 crédits (ce UE sont différentes selon le parcours choisi: *Gestionnaire immobilier*, *Responsable de programme immobilier* ou *Évaluateur immobilier*) et des **UE optionnelles** à concurrence de 18 crédits; la validation de toutes les UE requises pour être diplômable correspond donc à **70 crédits européens**;
valider une **unité d'activité (UA) correspondant à l'expérience professionnelle** de l'élève: activité salariée ou indépendante dans l'immobilier d'au moins deux ans ou stage(s) en entreprise d'au moins quatre mois; cette expérience doit être restituée dans un rapport d'activité ou de stage; l'UA d'expérience professionnelle confère **10 crédits européens**.

Voir le **tableau des UE composant le diplôme de l'ICH**

Le certificat d'études juridiques immobilières (CEJI) est une certification de mi-parcours proposée aux élèves engagés dans la préparation du diplôme de l'ICH. Il confère **40 crédits européens**.

Pour obtenir le CEJI, l'élève doit valider – par la réussite aux examens ou par la **validation des acquis** – les deux UE obligatoires d'*Initiation aux études juridiques immobilières* et de *Droit de la propriété immobilière* (16 crédits), ainsi que des UE choisies parmi les UE obligatoires d'un des trois parcours de *Gestionnaire immobilier*, de *Responsable de programme immobilier* ou d'*Évaluateur immobilier*, à concurrence de 24 crédits.

Carte professionnelle

Le **diplôme de l'ICH** donne droit à la délivrance, par la **Chambre de commerce et d'industrie**, de la **carte professionnelle** de "Transactions sur immeubles et fonds de commerce", de "Gestion immobilière", de "Syndic de copropriété" et de "Marchand de liste" (*article 11 du décret du 20 juillet 1972*)

Par ailleurs, pour les titulaires de la carte professionnelle, se former à l'ICH, avec ou sans visée diplômante, permet de **satisfaire à l'obligation de formation** pesant sur divers professionnels de l'immobilier en application

du **décret du 18 février 2016** et d'**obtenir le renouvellement de la carte professionnelle**. Les titulaires de cartes expirant en 2018 (c'est le cas notamment de toutes les cartes délivrées par les préfectures après le 1er juillet 2008) doivent justifier de 28 heures de formation. Les titulaires de cartes expirant en 2019 et au-delà doivent justifier de 42 heures de formation. Une attestation de formation est remise aux élèves qui le demandent.



Des modalités de formation adaptées aux personnes en activité

Les **unités d'enseignement (UE)** de l'ICH sont dispensées en "**présentiel**", sous forme de cours magistraux hebdomadaires complétés par des cas pratiques ou autres types d'exercices de mise en situation professionnelle. Afin de permettre aux personnes exerçant une activité professionnelle d'y assister, elles sont proposées en **horaires hors temps de travail** (le soir et parfois le samedi).

Des modalités de formation différentes sont cependant proposées, à titre complémentaire, pour répondre aux contraintes – d'éloignement ou de disponibilité – de certains élèves.

D'une part, plusieurs centres d'enseignement de l'ICH dispensent des UE en **formation ouverte à distance (FOD)**, en exploitant les possibilités offertes par internet: diffusion de cours enregistrés, exercices en ligne, tchat...

D'autre part, l'ICH-Paris propose certaines UE sous forme d'un **enseignement présentiel en journées bloquées** réparties dans l'année universitaire; ces enseignements sont dispensés en horaires temps de travail (matin et après-midi de semaine) sous une **forme intensive et condensée**. Les stages de formation continue ont aussi lieu en journée.

